POUZAUGES
Une ville à vivre...

SG/CPG

le 19 mai 2015

Procès verbal du Conseil Municipal du lundi 2 mai 2016

Présents
Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, M D. GUEDON, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, M M. PRAUD, M Ph. SERIN, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, M Y. BIRAUD

Excusé
M Y. BROSSARD Procuration à Mme I. CHARRIER-BROSSET

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Madame le Maire reprécise que la séance a dû être décalée à 20 h 30, au lieu de l'horaire habituel fixé à 19 h 00, en raison d'une Commission des Finances intercommunautaire.

JURES D'ASSISES

Tirage au sort des Jurés d'Assises
Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises à partir de la liste électorale de Pouzauges.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 4 ET 11 AVRIL 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 4 avril 2016

Monsieur COUSSEAU fait une intervention quant au procès-verbal du 4 avril 2016, notamment au sujet de l'augmentation des taux :

« Je ne suis pas d'accord avec la transcription que vous avez faite de l'échange que nous avons eu sur l'augmentation des taux.

Quand, par exemple, vous reprenez mes paroles « Faut pas me prendre pour un menteur » vous les coupez de leur contexte.

En effet, je ne le dis pas en raison du vote à la Communauté de Communes car, oui j'ai voté contre l'augmentation des taux et ensuite oui, quand l'augmentation a été entérinée malgré notre vote, j'ai voté pour ce qui me semblait être alors la moins mauvaise solution. C'est cela la démocratie.

Par contre, si je dis qu'il ne faut pas me prendre pour un menteur, c'est parce que vous contestez avoir annoncé, en Commission des Finances de la Communauté de Communes, que si vous aviez gardé la main vous auriez augmenté les impôts de 2 %. En niant, vous m'accusez de mentir et ça c'est inacceptable.

Cet échange il n'en est pas question dans le compte-rendu.

Voilà un exemple qui montre que dans votre procès-verbal vous créez, volontairement je pense, la confusion.

J'ai dit aussi que vous ne respectiez pas vos engagements de campagne. Je ne le vois aucunement repris.

Tout cela n'est pas très bien et à ce petit jeu-là nous serons toujours sur votre route ».

Madame le Maire répond que le procès-verbal est beaucoup plus détaillé que par le passé. « On se souvient qu'au début du mandat il a avait été dit très fortement que le procès-verbal du Conseil Municipal ne reprenait pas l'ensemble des paroles ; on ne peut pas tout écrire. Il y a des interjections qui arrivent et effectivement à l'écrit elles perdent de leur sens. C'est difficile à gérer. Il n'y a que l'enregistrement pour le dire ».

Monsieur COUSSEAU redit que le procès-verbal ne reprend pas ses propos dans le sens qu'il les a dits.

Madame le Maire répond que l'on peut faire dire ce que l'on veut et que le procès-verbal est relu par 4 personnes (2 agents, Madame le Maire et l'élu(e) secrétaire de séance). « Il faut revenir à un procès-verbal simple qui fait ressortir l'ensemble des débats pour dire je suis d'accord et je ne suis pas d'accord ».

Monsieur COUSEAU maintient ses propos sur le fait que la phrase n'est pas redite dans son contexte et que lorsque c'est dans le sens de ce qui est dit, il n'y a pas de problème.

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 avril 2016, après observation de Monsieur COUSSEAU, est approuvé par 22 voix pour et 7 voix contre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 11 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 11 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

Information sur la procédure contentieuse engagée contre le Plan Local d'Urbanisme de Pouzauges

Par délibération en date du 22 décembre 2008, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, le dernier PLU datant de 2004.
Les lois récentes relatives à l'urbanisme ainsi que les préoccupations des citoyens et les besoins des acteurs économiques avaient rendu nécessaire la prise en compte de ces changements dans le PLU.

Par délibération du 21 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la révision générale du PLU.

Or, suite au dépôt d'une requête enregistrée aux greffes du Tribunal Administratif de Nantes le 24 avril 2014 par Monsieur et Madame JOLY, propriétaires d'une maison située au n°16 de l'avenue des Moulins, le Tribunal Administratif de Nantes, par jugement rendu le 17 mars 2016, considère que la délibération du 21 octobre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la révision du PLU est entachée d'illégalité au motif que la note de synthèse envoyée préalablement aux Conseillers Municipaux présentait un caractère insuffisant.

Toutefois, le Tribunal a décidé de surseoir à statuer afin de permettre à la Commune de corriger cette irrégularité dans un délai de 3 mois à compter de la notification du jugement, soit au plus tard le 18 juin 2016.

Compte tenu que par délibérations du 7 juillet 2015 et du 7 septembre 2015, la Communauté de Communes et la Commune de Pouzauges ont respectivement décidé le transfert à l'Etablissement Public de Coopération

Intercommunal (EPCI) de la compétence en matière d'urbanisme, les services communaux et intercommunaux avaient envisagé ensemble dans ce cas d'espèce de prendre deux délibérations complémentaires d'approbation.

Lundi 25 avril dernier, l'avocat représentant la Commune dans ce dossier nous a répondu par courrier que seule la Communauté de Communes devait se prononcer sur cette nouvelle approbation.
Ce sujet sera donc porté à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 10 mai prochain.

Monsieur LUMINEAU précise que, de mémoire, le rapport de présentation constituait quatre pages et qu'en plus il précisait que la version détaillée pouvait être consultée par chacun des élus. Ce rapport faisait 209 pages. Qu'est-ce qui pouvait être communiqué de plus aux élus ?

Madame le Maire répond qu'ils attendaient une note de synthèse.

Pour Monsieur LUMINEAU, le document transmis était déjà très détaillé.

Madame le Maire précise que le PLU n'est pas remis en cause et qu'il s'est appliqué comme il le devait depuis qu'il a été voté au Conseil Municipal.

Monsieur LUMINEAU demande à Madame le Maire qu'elle position elle prendra par rapport à ce PLU lors du vote en Conseil Communautaire. Il rappelle que le groupe de Madame DEVANNE s'était abstenu dans le précédent mandat quant à l'approbation de ce PLU.

Madame le Maire et Monsieur DROUET répondent que ce n'est pas le sujet. Le PLU a été acté par le Préfet.

Monsieur DROUET ajoute qu'il s'agit de la note de synthèse.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, confirme que la délibération qui sera prise par le Conseil Communautaire concernera bien une approbation juridique. La délibération de 2013 sera reprise et le Conseil Communautaire sera appelé à donner son accord et à rendre exécutoire le PLU.

Madame le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Monsieur BIRAUD demande si cela remet en cause l'OAP des Terrasses. Tout sera remis à plat avec le PLUi.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, ajoute que le Magistrat a dit que sur le fond il n'y avait rien à dire. C'est la forme qui est remise en cause.

Madame le Maire répond que l'OAP des Terrasse n'est pas remise en cause.

FINANCES

1 – Budget Général - Décision modificative n°1 (PJ n°1)

Le réseau des eaux pluviales s'est rompu par usure aux Soriettes dans une propriété privée.
Des travaux doivent être entrepris en urgence car les eaux venant de l'amont ne s'écoulent plus.
Les services ont chiffré l'ensemble des travaux qui s'élèvent à 144 000,00 € TTC.
Il est proposé d'entreprendre une première tranche de travaux pour 92 000,00 € TTC afin de rétablir le réseau sur le domaine public.
Une deuxième tranche devra être inscrite au budget 2017

Ces travaux impliquent une décision modificative présentée ci-après.

Les crédits utilisés pour financer cette opération seraient à prélever sur les lignes suivantes :

- Rues Aubépin – Bourg Belard
  L'estimation est inférieure de 70 000,00 € au prévisionnel budgété compte tenu de l'absence d'amiante dans la couche de roulement de la voie

- Dépenses imprévues
  Pour le solde, soit 22 000,00 €

Comptes Opérations Services	Libellés	Dépenses	Recettes
	Section d'investissement		
020	Dépenses imprévues	- 22 000,00 €	
2151-137-760	Voiries rues Aubépin – Bourg Belard	-70 000,00 €	
21538-137-740	Autres réseaux Eaux pluviales	92 000,00 €	
TOTAUX		**0,00 €**	**0,00 €**

Monsieur PREAU indique que l'eau ne s'écoule plus et « tombe » chez Monsieur SOUCHET pour arriver au lac.

Monsieur BIRAUD demande depuis combien de temps cette cassure a été constatée et s'il y a des incidences par rapport au lac.

Monsieur PREAU répond que le problème a été découvert à la suite des derniers orages et qu'il n'y a aucune incidence pour le lac dans la mesure où il s'agit uniquement d'un réseau d'eaux pluviales.

Madame FERCHAUD demande si cela présente un problème pour le lavoir des Ecluses.

Monsieur PREAU répond qu'il n'y pas de risques non plus à ne niveau-là, la cassure s'étant produite après le lavoir.

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative n°1 du Budget Général.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2 – Travaux de réhabilitation d'un commerce alimentaire multiservices – Demande de subvention européenne

Le centre-ville de la commune bénéficiait de la présence, depuis de nombreuses années, d'une épicerie qui a fermée en 2010 suite à une liquidation judiciaire.
Les exigences de loyer du propriétaire ont fait échouer toute tentative de reprise de l'activité par un porteur de projet.
En 2012, afin de faciliter la réouverture de ce magasin, qui était le dernier commerce alimentaire multiservices de proximité, la Commune a racheté le bâtiment.

En 2016, la Commune a lancé des travaux visant à ce que ce local soit conforme aux règles d'accessibilité, de défense incendie, ainsi qu'au Code du Travail. Ces travaux ont permis de recréer une surface commerciale moderne, accueillante et répondant aux besoins actuels de la profession. Un gérant a ouvert une nouvelle supérette de 150 m² de surface de vente depuis le 20 avril dernier.

Ce commerce alimentaire multiservices de proximité était très attendu par la population qui avait besoin de ce commerce de centre-bourg.

Ces travaux de restructuration sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER) à travers la démarche LEADER. En effet, la **fiche action n°2 : Soutien aux commerces de proximité pour une ruralité de qualité** vise à soutenir de tels projets.

L'aide pouvant être accordée est de 20% avec un maximum d'aide de 30 000,00 €.
Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Ressources (HT)	
Maîtrise d'œuvre	19 821,80 €		
Menuiseries extérieures	32 652,00 €	Autofinancement communal	167 160,40 €
Cloisons sèches isolation	34 290,49 €	*en cas de financement FEADER inférieur la prise en charge sera assurée par l'autofinancement communal*	
Carrelage faïence	24 085,24 €		
Peinture	9 989,03 €		
Plomberie, chambres froides	39 942,44 €	Aide européenne	30 000,00 €
Electricité chauffage	36 379,40 €		
Total	**197 160,40 € HT**		

Madame le Maire précise que le tableau fait apparaître qu'« en cas de financement FEADER inférieur la prise en charge sera assurée par l'autofinancement communal », ce qui évitera de prendre une nouvelle délibération dans l'hypothèse où l'aide FEADER sera inférieure au montant mentionné dans le plan de financement. Il faut une délibération précise pour répondre aux critères précis.

Madame BLANCHARD demande quel est l'avenir de l'arrière du bâtiment.

Madame le Maire précise que le bâtiment est déjà moins laid. Il est accessible par l'arrière.
Elle informe que, lors de l'étude avec Monsieur FRADIN, architecte, il a été réfléchi à la possibilité de valoriser l'arrière de ce bâtiment. Ce point a été vu en CCU et discuté avec Vendée Logement. Cet emplacement pose un problème pour y faire des logements car il est très étroit avec « de la lumière d'un seul côté ». « Monsieur FRADIN a montré comment était construit le bâtiment. On ne pouvait pas le couper n'importe comment. L'architecte nous a dit que ce n'était pas rentable ».
Cependant, l'embellissement est indispensable car c'est une verrue dans le paysage mais l'idée du logement reste peu probable.

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel de cette épicerie de centre-bourg,
- charge Madame le Maire de solliciter une demande d'une subvention européenne FEADER,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3, 4 et 5 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Par délibérations en date du 26 janvier 2015 et du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a modifié les sept programmes de subventions destinés à favoriser la rénovation du centre-ville.

Trois nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil.

Demandes déposées au titre du programme Label B Bien-Etre

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Emile PREAULT	18, rue de l'Aubépin	2ème couronne	Toiture	7 980,15 € HT	15 % plafonnée à 7 000,00 € soit 1 050,00 €
Monsieur Medhi GABORIT	14, rue du Pavé	2ème couronne	Toiture	18 028,16 € HT	15 % plafonnée à 7 000,00 € soit 1 050,00 €
Monsieur Jean-Pierre ROUILLON	6, rue des Remparts	2ème couronne	Toiture	18 161,89 € HT	15 % plafonnée à 7 000,00 € soit 1 050,00 €

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur Emile PREAULT, pour ses travaux de toiture, au titre du programme Label B Bien-Etre.

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur Medhi GABORIT, pour ses travaux de toiture, au titre du programme Label B Bien-Etre.

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur Jean-Pierre ROUILLON, pour ses travaux de toiture, au titre du programme du Label B Bien-Etre.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

6 – Programmes d'aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays – Octroi d'une subvention

Par délibération en date du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le programme de subventions à la restauration de murs en pierre de pays.

Une nouvelle demande a été présentée ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil. Il s'agit de :

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Philippe RAMBAUD	1, impasse des Davières	Périmètre prédéfini	Construction mur en pierre	9 266,80 € HT	40 % plafonnée à 10 000,00 € soit 3 706,72 €

Monsieur LUMINEAU interroge sur le fait que c'était un mur enduit qui était prévu au départ.

Monsieur DROUET répond qu'en effet il était prévu un enduit mais, après réflexion avec Monsieur CHARNEAU, il s'avère que compte tenu de la proximité du château il est préférable de mettre de la pierre. Il en sera de même pour les prochains murs qui seront construits dans cette rue.

Monsieur LUMINEAU demande si la totalité du mur sera réalisée ainsi.

Monsieur DROUET répond que seule la partie longeant la voie publique sera en pierre.

Monsieur LUMINEAU ajoute qu'il ne s'agit que d'un parement.

Monsieur DROUET répond qu'il s'agira en effet d'un parement un peu comme celui qui a été réalisé rue Charles Largeteau.

Délibération n°6 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 706,72 € à Monsieur Philippe RAMBAUD, au titre du programme des périmètres prédéfinis des murs en pierre.

LOTISSEMENTS

7- Lotissement de La Balière – Révision du prix de vente des parcelles du lotissement

A la suite de la réforme sur la TVA immobilière, avec effet au 11 mars 2010, les ventes de terrains de lotissements sont soumises à la TVA.

Le taux de TVA a changé au 1er janvier 2014, passant de 19,60% à 20%.

Aucun lot n'a été vendu depuis cette date et les prix n'ont pas été revus. Les prix de vente doivent faire à nouveau l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. La TVA ne s'applique pas sur la totalité du prix HT, elle exclut le prix d'acquisition initial, soit 5,80 € par m².

Un acquéreur potentiel a réservé le lot n°12, pour lequel il lui a été indiqué le prix TTC de 26 765,00 €, porté sur la délibération du 28 mars 2011.

Pour ce lot, qui a été retenu au prix de 26 765,00 €, il est proposé, exceptionnellement, de le maintenir, en faisant ainsi supporter l'augmentation de la TVA à la Commune et occasionnant une perte de 64,80 €.

Le prix pour le lot n°12, d'une surface de 606 m², s'établirait donc comme suit :

- prix HT : 22 889,97 €
- TVA : 3 875,03 €
- TTC : 26 765,00 €

Monsieur MARCHAND précise qu'il reste 24 lors à la vente dont le prix au m² diffère selon le terrain.

Monsieur COUSSEAU remarque que cette délibération a déjà été présentée l'année dernière.

Messieurs DROUET et MARCHAND précisent qu'il s'agissait du lotissement Les Hauts du Prieuré.

Madame RABILLER demande s'il serait possible d'avoir le prix au m² du terrain.

Monsieur MARCHAND répond que ce prix est variable, il est par exemple de 45,72 € pour le lot n°35, de 389,58 € pour le lot n°69 avec une moyenne d'environ 40,80 € le m².

Concernant la vente du lot n°12, Madame le Maire espère que cette vente va en entraîner d'autres et précise qu'elle a appris, ce jour, que deux maisons Vendée Logement vont se construire sur ce même lotissement.

Délibération n°7 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- révise les prix de vente des parcelles du lotissement de La Balière comme suit :

		Prix de vente révisé		
lots	m²	Prix H.T.	TVA sur Marge à 20%	Prix TTC
1	1116	40 625,14	6 830,47	47 455,61
2	448	16 078,00	2 695,92	18 773,92
3	447	16 074,96	2 696,47	18 771,43
6	466	16 801,63	2 819,77	19 621,40
7	782	28 548,48	4 802,58	33 351,06
8	381	13 658,55	2 289,75	15 948,30
19	512	19 199,03	3 245,89	22 444,92
30	842	33 245,97	5 672,47	38 918,44
31	919	34 817,91	5 897,54	40 715,45
33	548	19 977,40	3 359,80	23 337,20
35	644	25 160,62	4 285,08	29 445,70
37	624	22 507,83	3 777,73	26 285,56
38	470	15 601,42	2 575,08	18 176,50
43	482	17 310,15	2 902,91	20 213,06
48	482	16 474,03	2 735,69	19 209,72
49	482	15 972,36	2 635,35	18 607,71
61	450	16 125,89	2 703,18	18 829,07
62	483	18 149,31	3 069,58	21 218,89
68	467	15 466,88	2 551,66	18 018,54
69	467	15 466,88	2 551,66	18 018,54
71	424	14 792,64	2 466,69	17 259,33
ilôt	6967	249 529,75	41 824,23	291 353,98
TOTAL	**19509**	**681 584,83**	**114 389,50**	**795 974,33**

- décide de maintenir exceptionnellement le prix de vente à 26 675,00 € pour l'acquéreur intéressé par le lot n°12, l'augmentation de la TVA de 64,80 € étant supportée par la Commune.

ELECTRIFICATION

8- Convention SyDEV – Travaux d'éclairage rue du Bourg Belard

Par courrier en date du 30 mars 2016, la société STURNO, mandatée par le SyDEV, nous a transmis une convention relative à une demande d'autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage dans le cadre des travaux de la rue du Bourg Belard, à savoir :

- la réalisation d'une tranchée sur le domaine privé de la Commune, entre le coffret en limite de propriété et le point de livraison dans la construction,
- le raccordement dans le coffret de branchement existant,
- l'installation d'un mât d'éclairage public.

Ces travaux seraient réalisés sur la parcelle communale cadastrée section AB n°705.
Compte-tenu de leur nature et de l'intérêt qu'ils présentent pour l'éclairage public, cette autorisation serait accordée gratuitement.

Délibération n°8 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation de ces travaux d'éclairage sur la parcelle communale AB 705 située rue du Bourg Belard,

- autorise Madame le Maire à signer la convention et l'autorisation correspondantes avec le SyDEV.

LOGEMENTS

9 - Désaffectation des logements de fonction des écoles Françoise Dolto et Jules Verne

Lors de sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a chargé Madame le Maire de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet quant à la désaffectation des logements de fonction des écoles Françoise Dolto et Jules Verne, ceux-ci n'étant plus occupés par des instituteurs depuis plusieurs années.

Par courriel en date du 5 avril dernier, faisant suite à notre courrier du 25 février 2016, Monsieur le Préfet de Vendée, après avoir recueilli l'avis de Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale en date du 17 mars 2016, émet un avis favorable à la désaffectation de ces deux logements.

Au vu de ces éléments, il conviendrait que le Conseil Municipal confirme son souhait de désaffecter ces locaux.

Délibération n°9 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de désaffecter les logements de fonction des écoles Françoise Dolto et Jules Verne,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Madame le Maire informe que, depuis trois semaines, une famille est accueillie dans le logement de l'école Françoise Dolto composée des parents et de 4 enfants (1 garçon et 3 filles âgés de 1 à 7 ans).
Certains sont scolarisés à l'école Françoise Dolto et un à l'école Jules Verne.
Tout s'est très bien passé ; nos services ont fait le nécessaire pour l'accès à l'épicerie communautaire.
L'association AMI les a beaucoup accompagnés au niveau de la langue.

SPORT

10 – Piste d'athlétisme synthétique – Demandes de subventions

Par délibération en date du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de transformation de la piste d'athlétisme du stade Jacques Chartier en une piste synthétique avec revêtement souple pour un montant de 538 000,00 € HT, soit 645 000,00 € TTC.

Le plan de financement du projet a été également adopté pour permettre de solliciter les différentes subventions possibles auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

A cette occasion les Conseillers Municipaux ont échangé sur la nécessité d'obtenir une participation financière plus importante de la part de la Communauté de Communes dans la mesure où l'intérêt de cet équipement est indiscutablement intercommunal.

A la suite de cette délibération, une réunion de travail s'est déroulée le 15 décembre 2015 réunissant les membres de la commission vie sportive, les utilisateurs de la piste et le maître d'œuvre. Cette réunion a permis d'affiner le projet et d'arrêter les besoins.

Trois variantes d'équipement étaient présentées :

1- Piste synthétique 4 couloirs (110 m) x 6 couloirs (400 m) pour un coût de 675 144,00 € TTC
2- Piste synthétique 6 couloirs (400 m) x 6 couloirs (110 m) pour un coût de 736 452,00 € TTC
3- Piste synthétique 6 couloirs (400 m) x 6 couloirs (110 m) homologuée pour l'organisation de compétitions de niveau régional pour un coût de 883 284,00 € TTC

La variante n°2 a été retenue par le groupe de travail.

En outre, conformément au débat qui a eu lieu en Conseil Municipal, Madame le Maire a, à plusieurs reprises, évoqué lors de réunions de vice-présidents, la question de l'aide financière qu'attendait la Commune.

Le 4 avril dernier une réunion a été organisée avec Monsieur Dominique BLANCHARD et Monsieur Didier CHATAIGNER, respectivement Président et Vice-Président de la Communauté de Communes. Cette rencontre, à laquelle participaient Madame le Maire, Monsieur MARCHAND, Monsieur GUEDON et Monsieur GARREAU, avait pour finalité de présenter l'avant-projet définitif (APD) et de solliciter une participation financière intercommunale qui soit à la hauteur de l'intérêt communautaire du projet.
A l'issue de cette réunion, il a été convenu que la Communauté de Communes poursuive son travail de prospective financière et de projets afin de permettre au Conseil Communautaire de programmer ses actions d'ici la fin du mandat.

Dans le courant des cinq prochains mois, la Commune devrait connaître le positionnement de la Communauté de Communes quant au projet de la piste d'athlétisme.

Le 19 avril dernier, la commission Vie Sportive a été réunie pour valider officiellement l'APD retenu et décider à quel moment le Conseil Municipal devait débattre à nouveau du projet pour modifier le plan de financement afin de permettre une instruction des demandes de subvention auprès du Conseil Régional et du Département.

Le plan de financement, en tenant compte des éléments connus, serait le suivant :

- Subvention du Conseil Régional : 61 370,00 €
- Subvention du Département : 80 000,00 €
- Dotation communautaire : 50 000,00 €
- Autofinancement communal : 545 082,00 €

Madame le Maire rappelle avoir participé, avec Monsieur COUSSEAU, juste avant la séance du Conseil, à une Commission des Finances de la Communauté de Communes au cours de laquelle il a été reconnu que cette piste pouvait bien être intercommunautaire et qu'un fonds de concours pourrait être dégagé.

Monsieur COUSSEAU pense que c'est une belle avancée.

Madame le Maire précise que le fonds de concours portera sur 50 000 € comme il est attribué à toutes les Communes. Cela n'empêchera pas d'avoir un fonds de concours exceptionnel qui pourra être attribué pour la piste d'athlétisme.

Monsieur COUSSEAU pense qu'il est trop tôt pour voter ce point ; « qu'est-ce que cela changerait dans 5 mois ? »

Madame le Maire répond que, quelle que soit la participation de la Communauté de Communes, cela n'empêche pas d'envoyer les demandes de subventions. On attendra sa réponse pour pouvoir apprécier si la Commune peut ou non réaliser cet équipement. Il faut avoir les réponses en novembre ; il sera trop tard sinon pour demander des subventions.

Pour Monsieur MARCHAND, il faut passer les projets avant l'été. Il faut flécher notre demande sinon on ne sera pas visible, surtout qu'il y a la période des vacances.

Monsieur COUSSEAU répond « si la Communauté de Communes ne donne pas ce qu'on souhaite, qu'est-ce qu'on fait ? »

Monsieur MARCHAND répond qu'il faudra aviser à ce moment-là.

Intervention de Monsieur LUMINEAU au nom du groupe Pouzaugeais, Ensemble Innovons

Monsieur LUMINEAU précise qu'il fait cette intervention telle qu'elle a été rédigée, et ce avant les discussions qui ont eu lieu à la Commission des Finances de la Communauté de Communes.

« Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2015, sur ce même sujet, nous vous avons fait remarquer que vous « mettiez la charrue devant les bœufs ». Vous nous demandiez de nous prononcer alors qu'aucune réflexion approfondie n'avait été conduite ni avec les utilisateurs ni au niveau de la commission financière sur un possible plan de financement. La délibération d'aujourd'hui nous donne raison puisque vous nous demandez d'annuler cette première délibération.

En novembre, la position de notre groupe a été très claire.
***Oui**, nous sommes pour la mise en œuvre de ce projet structurant mais **Non** au plan de financement que vous proposez.*
Pour mémoire, avec un investissement inférieur à celui d'aujourd'hui, le coût pour la Commune s'élevait à 67 % de l'opération. Notre désaccord portait sur l'absence de subvention de la Communauté de Communes puisque cette dernière ne participait qu'à hauteur du fonds de concours, soit 50 000 € déjà acquis pour tout projet structurant communal. D'ailleurs, il ne pouvait pas en être autrement puisque le sujet n'avait jamais été abordé en profondeur avec la Communauté de Communes. Il est regrettable que, dès le départ, vous n'ayez par orienté et accompagné les responsables de l'ABV vers la Communauté de Communes.

Nous sommes heureux de constater que depuis le mois de novembre le projet a bien avancé en termes de réflexion sur les besoins et sur les solutions techniques possibles. Nous espérons que le choix retenu est le meilleur compromis entre les attentes du club et celles des scolaires.

En revanche, nous déplorons, Madame le Maire, que vous n'ayez pas davantage avancé avec la Communauté de Communes avant de nous soumettre une nouvelle délibération sur ce sujet. « Vous avez évoqué le sujet à plusieurs reprises.... » mais vous ne nous dites pas si vous avez été entendue, notamment lors de la présentation de l'APD au Président et Vice-Président.
Nous sommes convaincus que les responsables rencontrés ont pris conscience de la dimension communautaire de ce projet au même titre que l'avait été, en d'autres temps, la construction du centre aquatique. C'est tout à leur honneur dans une période où l'on parle d'augmentation d'impôts, de prendre le temps de prioriser et de planifier les investissements de la mandature.

Ceci étant, pour nous Pouzaugeais, soyons clairs. Compte-tenu de nos échanges de novembre et de ce que vous avez écrit sur votre journal de campagne, il n'est pas sérieux de proposer à nouveau ce plan de financement. En effet, de 67 % en novembre, vous demandez maintenant aux Pouzaugeais de supporter cet investissement à plus de 74 % pour un équipement à vocation intercommunautaire voire plus large encore.

Quelle urgence à délibérer ce soir puisque le dossier est déjà engagé près du Département et de la Région. Ce n'est pas l'augmentation du montant de l'investissement et la modification de la subvention régionale qui nous obligent à délibérer à nouveau. Nous pouvions attendre 5 mois de plus pour connaître la réponse de la Communauté de Communes.

Nous pensons en effet que c'est se moquer des Pouzaugeais que de leur demander d'abonder 545 000 € pour cet investissement.
Nous pensons que ce n'est pas respecter les élus ici ce soir autour de la table en leur demandant de voter une charge qui correspond à 310 € par foyer fiscal Pouzaugeais. (Nous étions déjà à 250 € en novembre) !!

Nous redisons haut et fort :
Notre groupe est pour la restructuration de la piste d'athlétisme mais nous voterons contre la délibération de ce soir par rapport au plan de financement qui est très loin de respecter le pourcentage de Pouzaugeais qui utilise cette structure.
Nous espérons très sincèrement, Madame le Maire, que la troisième délibération que vous nous proposerez sur ce projet prendra réellement en compte la nature intercommunautaire de cet investissement sinon, il faudra effectivement prendre nos responsabilités et avoir le courage de surseoir à cette réalisation. »

Madame le Maire répond : « je ne vais pas répondre point par point. Vous y avez réfléchi. Maintenant on va délibérer. Je n'ai pas l'habitude de dire des choses pas actées dans nos rencontres. C'est marqué dans la délibération. Vous n'avez pas dû lire ce paragraphe ».
Elle précise qu'elle est satisfaite de présenter cette délibération ce soir pour que la Communauté de Communes se positionne. Elle rappelle que l'objectif est d'avoir, avant l'automne prochain, l'ensemble des réponses afin d'apprécier si la Commune peut supporter financièrement cette réalisation. « Oui nous avons interpelé, oui on a fait en sorte que la démarche soit plus approfondie, oui notre Communauté de Communes se penche sur le dossier. Vous faites beaucoup de rapports au financement et ce que ça va coûter aux Pouzaugeais ».

Madame le Maire rappelle que lorsque Monsieur LUMINEAU était adjoint et qu'il y a eu l'agrandissement de la salle de l'Etoile cela avait coûté 654 000 € ; le projet de la piste d'athlétisme est à 736 452,00 € TTC.
De plus, contrairement à la salle de l'Etoile, il n'y a pas de coût de fonctionnement pour la piste d'athlétisme. « Si on attendait 5 mois pour délibérer, vous pourriez dire « vous avez pris beaucoup de temps pour délibérer et vous auriez pu y penser avant ».

Monsieur LUMINEAU répond que son groupe ne remet pas en question le montant de l'étude pour la piste d'athlétisme et ne comprend pas pourquoi Madame le Maire fait l'amalgame avec la salle de l'Etoile.

Madame le Maire précise qu'elle ne fait pas l'amalgame mais la comparaison.

Monsieur LUMINEAU précise que des subventions avaient été demandées au Département et à la Région en raison de l'occupation de la salle par les collèges et le lycée. Il n'y avait pas eu de demande de fonds de concours à la Communauté de Communes car la vocation n'était pas intercommunautaire. « C'est une salle à vocation communale ».

Après vérification, il s'avère que la salle de l'Etoile avait bénéficié d'un fonds de concours de 50 000 €.

Madame le Maire répond que son groupe n'est pas idiot. Il a été dit en Communauté de Communes que ce projet était d'intérêt communautaire. Certes, il s'agit d'un accord oral mais il y avait beaucoup de témoins ; « la Communauté de Communes a une parole » et Madame le Maire pense qu'elle la gardera. « Je pense que ce projet de financement évoluera et dans le bon sens et je m'en réjouis parce que cette salle a une vocation communautaire ».

Délibération n°10 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants 22 voix pour et 7 voix contre :

- annule sa délibération n°CM161107 du 16 novembre 2015,
- décide de transformer la piste d'athlétisme du stade Jacques Chartier en une piste synthétique avec revêtement souple,
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, les subventions apparaissant dans le plan de financement,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

CULTURE

11 – Bibliothèque Le Colombier – Sortie de livres de l'inventaire

Parmi le fonds de livres de la bibliothèque Le Colombier, 510 ouvrages ne peuvent plus être prêtés aux lecteurs en raison de leur usure :

- 455 pourraient être donnés à l'association Les Sentiers du Livre (pour être vendus à l'occasion de la Fête du Colombier, le 22 mai prochain),

- 55 peuvent dès à présent être envoyés au pilon compte tenu de leur mauvais état.

Madame AVOINE demande s'il ne serait pas possible de récupérer quelques-uns de ces livres pour les mettre à l'esplanade Saint-Jacques pour un démarrage des boîtes à livres.

Madame le Maire répond qu'il faudrait voir avec la Bibliothèque ; une partie du don pourrait peut-être revenir à la Commune.

Délibération n°11 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- de donner 455 ouvrages à l'association les Sentiers du Livres,
- de détruire les 55 livres en mauvais état.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités

Marchés publics et consultations

Nature	Entreprise	Montant
Réparation lave-vaisselle école Jules Verne	**ABC FROID** Le Boupère	**315 ,37 € TTC**
Curage préventif réseau eaux pluviales stade Jacques Chartier	**VEOLIA EAU** La Roche sur Yon	**850,44 € TTC**
Nettoyage orgue église Saint-Jacques (Intervention en septembre ou octobre)	**CHEVRON Olivier** Saint Civran	**12 630,00 € TTC**
Réparation Peugeot Expert	**GARAGE BLANCHARD Didier** Pouzauges	**467,26 € TTC**

Fourniture et pose d'un chariot chauffant salle Emile Robert	**ABC FROID** Le Boupère	**2 988,00 € TTC**
Gardiennage Fête de la Musique et 13 juillet	**AVENIR SECURITE** Rennes	**372,00 € TTC**
Tickets KADEOS Fête du Colombier – Concours de peintres	**EDENRED France** Malakoff	**637,00 € TTC**
Pavillons publicitaires verticaux Château	**FABER France** Wavrin	**1 185,00 € TTC**
Acquisition souffleur à dos	**ESPACE EMERAUDE MOD 85** Les Herbiers	**660,00 € TTC**
Musicien Fête du Colombier	**ORGUE A SILOU** Mortagne sur Sèvre	**280,00 € TTC**
Acquisition d'un coffret forains	**REXEL** Les Herbiers	**906,16 € TTC**
Table à langer sanitaires ville	**SOULARD Didier SARL** Pouzauges	**555,24 € TTC**
Matériel service maçonnerie	**COUTAUD MANUTENTION** Brem sur Mer	**548,88 € TTC**
Equipement Protection Individuelle	**MABEO Industrie** La Roche sur Yon	**267,24 € TTC**
Plaquette présentation Jardin'Arts	**Imprimerie FAZILLEAU** Cerizay	**336,00 € TTC**
Hébergement et restauration Résidence d'artistes Jardin'Arts	**Association Le Moulin de Frely** Pouzauges	**3 600,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**SAGAX** Nantes	**1 200,00 € TTC**
Achat de lave-linge pour l'école Jules Verne	**SOULARD Didier SARL** Pouzauges	**535,00 € TTC**
Réparation rond-point du lac suite accident	**LES PAYSAGES GOBIN** Pouzauges	**889,57 € TTC**
Peinture façades salle du Bois de la Folie	**ADV** Pouzauges	**9 923,15 € TTC**
Village d'artistes – Jardin'Arts	**Compagnie THEATRE EN L'AIR** Abbeville Saint Lucien	**760,00 € TTC**
Abonnements Bibliothèque	**MILAN PRESSE** Toulouse	**462,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts - Parrainage	**ROUX Myriam** La Chaize le Vicomte	**350,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**PERON Guillaume** Nantes	**1 200,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**RIBAUD Sophie** La Chapelle Saint Florent	**1 200,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**MONTASSIER Adeline** Thorigny	**1 200,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**MA Qiang** Hambers	**1 200,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**Le Collectif Groom** Nantes	**1 200,00 € TTC**
Participation Jardin'Arts	**CPIE Sèvre Bocage** La Flocellière	**1 450,00 € TTC**
Tonte gazon	**ARBORA** Torfou	**2 636,48 € HT par an** + Option 757,28 € HT 2 tontes supplémentaires selon repousses
Taille des haies et désherbage manuel	**ARBORA** Torfou	**15 885,12 € HT par an**
Débroussaillage	**UTIL'85** La Roche sur Yon	**4 182,50 € HT par an**

Décisions

- **Mise à disposition de salles à Madame NOULET**
  pour y dispenser des cours de gymnastique
  du 1er septembre 2015 au 31 mai 2016 (hors vacances scolaires)
  contre le versement d'une indemnité annuelle forfaitaire de 680,00 €

Salle de judo et vestiaires
Pour une durée hebdomadaire d'une heure (le lundi de 17 h 45 à 18 h 45)

Salle de danse et vestiaires du Colombier
Pour une durée hebdomadaire d'une heure (le lundi de 11 h 15 à 12 h 15)

Salle des Remparts
Pour une durée hebdomadaire d'une heure (le lundi de 21 h 00 à 22 h 00)

- **Signature d'un bail commercial**
  avec Madame Nathalie FERRET, Gérante
  pour l'épicerie du 20 place de l'Eglise
  pour un loyer mensuel de :

- 1ère période triennale	300 € HT + 200 € HT	(majoration en contrepartie des équipements supplémentaires)
- 2ème période triennale	400 € HT + 200 € HT	(" ")
- 3ème période triennale	500 € HT + 200 € HT	(" ")

Informations générales

Epicerie
Madame le Maire informe que l'inauguration aura lieu le mercredi 11 mai, à 19 h 30, à laquelle sont invités les commerçants de la place, les entreprises qui ont travaillé, le président de l'Association des Entreprises de Pouzauges.
Les Conseillers Municipaux sont cordialement invités à cette inauguration.

Cérémonie du 8 mai
Madame le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux sont cordialement invités à cette cérémonie. Rendez-vous est donné à 12 h 00 devant l'Hôtel de Ville.

Petites Cités de Caractère
Madame le Maire, comme indiqué sur l'agenda qui a été envoyé aux élus, confirme la visite du Jury d'homologation des Petites Cités de Caractère, le vendredi 29 avril dernier.
11 personnes, essentiellement de l'ouest, sont venues avec des fonctionnements différents : 2 représentants des Petites Cité de Caractère de France, le Président et le coordinateur des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire, les président(e)s des Petites Cités de Caractère du Maine et Loire, de la Sarthe, des représentants de la Région Pays de la Loire, de la Fondation du Patrimoine, du CAUE de Loire Atlantique...

La présentation et la visite ont été beaucoup appréciées.

Les monuments et l'histoire ont été au cœur des discussions : comment tout cela est mis en valeur, notamment avec les visites guidées, le partenariat avec l'Office de Tourisme, les visites de la ville, les animations commerciales (village d'artisans, marché de producteurs), les animations d'été (jardin'art qui est un atout primordial dans cette démarche). Primordiales aussi les plantations en pied de murs et la sensibilisation de nos habitants à nos démarches.

S'en est suivi un accompagnement à Mouchamps pour la labellisation Petit Village de Caractère.

Station Verte
Madame le Maire précise que ce label est l'assurance d'une station touristique environnementale de qualité avec le lac, le zéro phytosanitaire, les sentiers...

Jardin d'Enfants
Madame le Maire informe que le Jardin d'Enfants a démarré son activité.
A l'occasion du 10ème anniversaire de l'Arbre à Lune, cette nouvelle structure a pu être visitée et 10 enfants la fréquentent déjà, ce qui démontre que le besoin est reconnu.

Rencontre avec la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC)
Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu le 29 avril dernier avec la DEC et les représentants des OGEC Le Donjon et Notre Dame du Vieux Pouzauges pour un regroupement de ces deux écoles sur le site de l'école Le Donjon. Ils seraient intéressés pour acquérir le bâtiment communal dans lequel sont actuellement hébergées les sages-femmes.

Madame le Maire précise que, dans le cadre de la visite pour Petites Cités de Caractère, le Centre d'Activités des Remparts fait partie des points noirs. Il va donc être repensé avec l'école à côté.

La Parole aux Jeunes
Madame le Maire informe que la CAF verse une participation de 1 500 € dans le cadre de journée « La Parole aux Jeunes » qui a eu lieu le samedi 30 avril dernier.

Jardin'Arts
Madame le Maire informe que 10 artistes, dont les œuvres seront exposées jusqu'à fin septembre, seront en résidence pendant une semaine.
Toutes les classes de nos écoles publiques participeront à ces animations.

Entretien chemin des Ecluses
Madame FERCHAUD demande quand l'entretien du chemin sera fait car les herbes sont très hautes.
Monsieur PREAU répond que cela est prévu prochainement.

Arbre rue Joachim Rouault / Les Lilas
Monsieur BALLAY informe qu'un très bel arbre est envahi par du gui.

Questions du groupe Pouzaugeais, Ensemble Innovons

Question n°1 *– Nous avons été interpelés par les riverains de la rue des Prunus (quartier des Ournais) concernant le défaut d'entretien du terrain vague derrière chez eux. Ce terrain se trouve à côté du terrain de football Largeteau et derrière le bâtiment inoccupé (anciennement réparation de motos)*
Un signalement aurait déjà été effectué auprès des services de la Mairie sans résultat.
Quand pensez vous effectuer les travaux ?

Monsieur PREAU répond qu'il existe quatre codes dans la gestion différenciée.
L'entretien de ce secteur est fixé à deux fois par an.

Madame BUCHET demande ce qu'il en est de l'entretien à côté de l'ancien commerce EURONICS.

Monsieur PREAU répond qu'il s'agit d'un terrain privé entretenu par la société qui en est propriétaire.

Pour la gestion différenciée, Madame BUCHET pense qu'il serait bon de l'expliquer aux riverains.

Monsieur PREAU répond que cela a déjà été fait.

Question n°2 *– Afin de pallier au défaut de magasin de proximité, un circuit supplémentaire de la navette avait été mis en place pour permettre aux personnes du centre-ville de faire leurs courses vers les grandes surfaces ; le magasin d'alimentation « Mon P'tit Marché » étant ouvert depuis le 20 avril, pensez-vous maintenir les deux circuits de la navette ?*

Madame le Maire répond que, pour la navette du jeudi, il n'y a pas de changement mais qu'effectivement le déplacement d'une autre navette interroge. La Commission Vie Sociale réfléchit à l'utilisation d'un minibus. Pour mémoire, le projet de bus publicitaire n'avait pas abouti. Depuis, d'autres solutions ont été recherchées et une utilisation du minibus du CCAS (Résidence Les Collines) est prévue ; il suffira de bien s'entendre sur son utilisation.
Une navette pourrait être mise en place le mercredi après-midi pour le transport des enfants vers les terrains de sports par exemple. C'est un besoin que l'on a sur la commune. C'est aussi une manière d'optimiser les transports.
Monsieur MASSÉ, agent communal, aura en charge cette navette.
Madame le Maire pense que les associations sportives pourraient être intéressées, de même que les familles.

Ce dossier a été mis entre les mains du Conseil des Sages pour voir comment fonctionner pendant les vacances et conduire les personnes aux spectacles de l'Echiquier, par exemple.

Cette réflexion fait suite à ce qui s'est dit lors de la rencontre avec les bénévoles.
Le mois de juin sera expérimental et pour les enfants à partir de la rentrée.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 20.

PJ 1

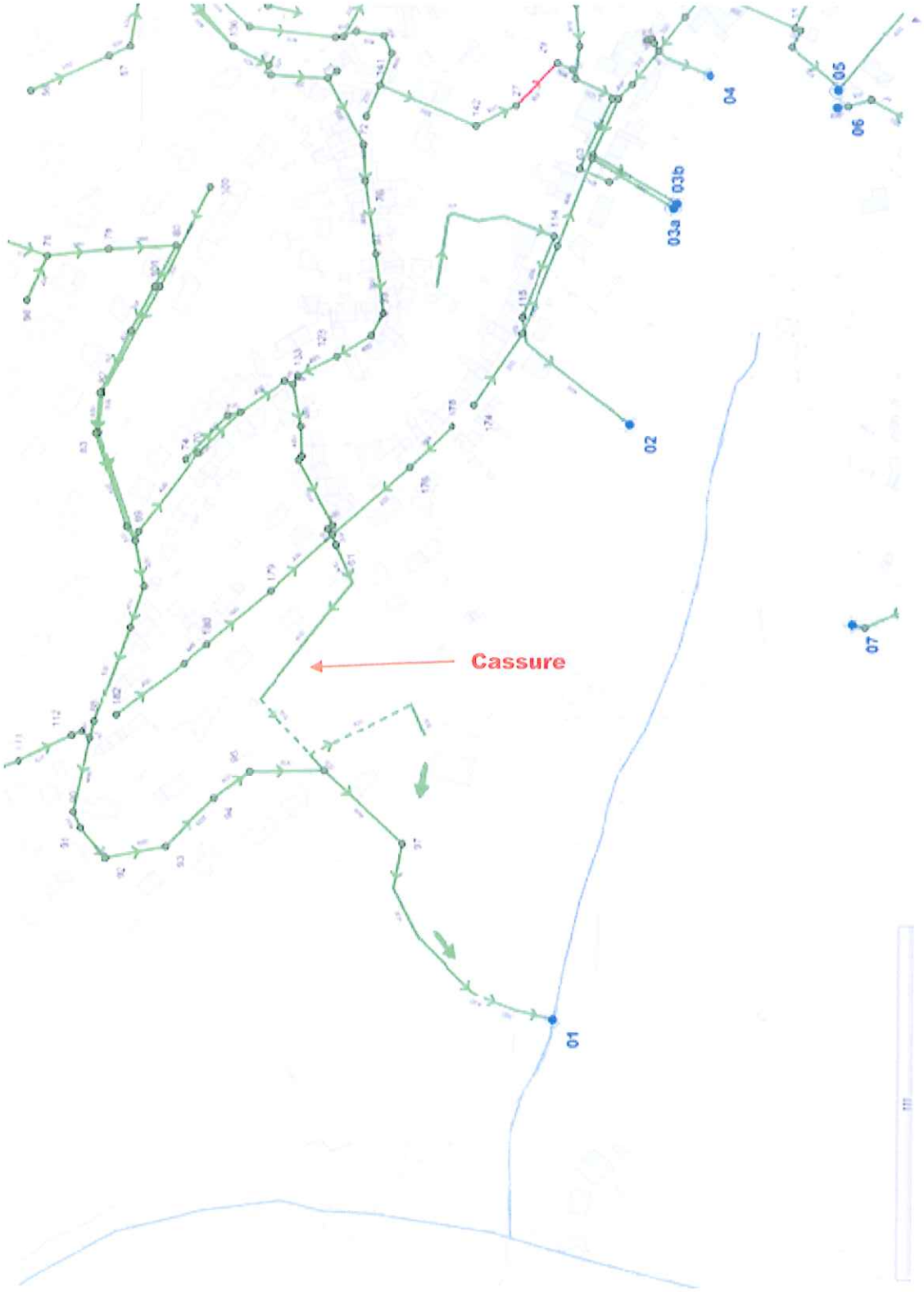

Eaux pluviales Les Soriettes — Cassure du réseau sur terrain privé